

1)

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU 11 DECEMBRE 2018</b></p>
--

**Etaient présents** : Mr SCHOETTL MAIRE, Mr LECLERCQ, Mr TALFUMIERE ADJOINTS, Mr MATEESCU, LABURTHE, PANIGADA.

MESDAMES, ALAZARD, REVERET, WEGNEZ, POUPART, FARDEAU, FICAT.

**Absents** : Mr GOUALIN,

**Absents excusés** : Mme GAUTHIER donne pouvoir à Mr SCHOETTL, Mme BOUCHER donne pouvoir à Mme POUPART.

La séance est ouverte à 20 h 45 heures

Secrétaire de séance : Mme REVERET

### **Lecture du compte-rendu du conseil du 6 novembre 2018**

**Le compte rendu est adopté à l'unanimité**

### **DELIBERATIONS prises à l'unanimité par le conseil municipal**

- Contrat d'assurance statutaire du centre de gestion
- Procédure de passation d'une convention de participation relative au risque santé.
- Désignation des délégués titulaires et suppléants pour siéger au syndicat issu de la fusion du SIBSO, du SIVAO et du SIHA.
- Exécution du budget M14 avant son vote.

### **FINANCE :**

- 1<sup>er</sup> versement de la subvention (**6 563.92 €**) relatif à la construction des toilettes du parc animalier par la communauté de communes
- 1<sup>er</sup> versement de la subvention (**2 120.58 €**) relatif à la demande faite auprès du **STIF (syndicat des transports d'Iles de France)**.
- Une demande de subvention va être déposée au titre de la **DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)** concernant la réparation de la sacristie et celle de la fuite venant du clocher de l'église.

### **URBANISME :**

- Mr et Mme Bernier → permis de construire accordé place de la croix verte.
- Mr Marques → déclaration préalable accordée faisant suite à un refus pour dossier incomplet concernant un ravalement de façade rue de la vallée bergeotte.
- Mr Gilant → déclaration préalable refusée pour la construction d'un garage rue des gâtines. (Un permis de construire est nécessaire).
- Mr Luptak → déclaration préalable accordée faisant suite à un refus pour dossier incomplet concernant la construction d'une piscine rue de la vallée bergeotte.

2)

- Mr Leclercq → déclaration préalable accordée pour le remplacement de fenêtres à l'identique impasse des frénoms.
- Mr et Mme Barreyat → déclaration préalable refusée pour dossier incomplet concernant la pose de fenêtres place de la croix verte.
- Total Marketing France → abandon d'une déclaration préalable concernant la mise en place de bornes de recharge pour voitures électriques sur l'aire de Limours-Briis.

### TRAVAUX :

Assainissement de Janvry bourg : pour une durée de 8 mois (compter 1 mois supplémentaire si beaucoup d'intempéries). L'agence Seine Normandie qui cofinance a demandé des pièces complémentaires, ce qui risque de repousser la date des travaux d'autant plus qu'ils demandent que la maîtrise foncière du terrain de la future station soit acquise, tout dépend donc des propriétaires du château qui ont intérêt comme nous tous au regard de leurs activités au château d'avoir un assainissement conforme.

### CCAS :

- Le repas des anciens aura lieu comme convenu dimanche 16 décembre, 51 personnes s'y sont inscrites. Un covoiturage est organisé.
- Les colis seront préparés le 20 décembre et la distribution se fera le 21 décembre.
- Marché de Noël : la tartiflette a eu de nouveau un beau succès, un bénéfice de plus de 9000 euros une partie de sa recette a été reversé au budget communal. .
- 44 personnes se sont inscrites pour le prochain voyage au Maroc.
- La prochaine réunion du CCAS aura lieu le 28 janvier.

### CAISSE DES ECOLES :

- Marché de Noël : la vente des marrons (3000 cornets de vendu) ainsi que les manèges ont rencontré comme chaque année un beau succès. Notons une nouveauté pour ce marché de Noël 2018, la vente de noix pralinées qui a été très appréciée, puisque 171 sachets ont été vendus.

Les membres de la caisse des écoles saluent et remercient chaleureusement le précieux investissement des 42 familles présentes cette année. Tout cela représente 108 heures de présence et 62 créneaux par week-end assuré par les familles mais aussi par d'autres bénévoles. Bravo et un grand merci également aux enseignantes qui ont organisé et mobilisé la quasi-totalité des enfants pour la chorale.

Enfin et pour conclure, en terme de recette, le bénéfice en faveur de la caisse des écoles s'élève pour ce marché de Noël à un montant total de **5 258 €**. Ce dernier est en augmentation grâce à la recette des noix qui elle s'élève à **500 €**.

- L'école devient obligatoire à partir de 3 ans, cela sera effectif dès la rentrée prochaine. Les familles souhaitant inscrire leur (s) enfant (s) pour la rentrée 2019 sont invitées dès à présent à se faire connaître en mairie.
- Merci au comité des fêtes pour avoir pris en charge financièrement les 2 sorties au musée du Louvre qui ont eu lieu les 2 vendredis après-midi du marché de Noël.

## COMITE DES FETES

- Marche de Noël : la commission de sécurité s'est bien passée, aucune remarque n'a été formulée.

Monsieur le maire rapporte le fait que la fréquentation du marché de Noël est chaque année de plus en plus importante et que les limites sont atteintes, cela devient compliqué à gérer et contraignant pour les riverains dont il faudra revoir notamment les dispositifs afin de mieux protéger leur habitation. Cela implique à l'avenir, de mieux réguler les arrivées des visiteurs entre autres au rond-point de la ferme du déluge. Il sera nécessaire également de mieux baliser les accès de sorties.

Tout cela fera l'objet de réunions et de réflexions sur de nouveaux aménagements en vue des prochains marchés de Noël.

Il est à noter que les parkings provisoires ont bien fonctionné, aucune voiture ne s'est embourbée cette année. L'ouverture les vendredis après-midi est une réussite.

Par ailleurs, Après un sondage auprès des commerçants exposants, il est prévu à l'avenir de fermer les portes du marché à 20 heures plutôt que 19 heures.

Concernant l'émission du « **merveilleux village de Noël** », bien que ce type d'émission célèbre tout l'investissement des bénévoles (300 bénévoles inscrits cette année, avec des personnes venues de différentes communes voisines) et tout le travail accompli, Monsieur le maire pense qu'elles provoquent un afflux inutile de nouveaux visiteurs. Aussi, à l'avenir et sauf cas de figure particulier, la commune n'acceptera plus d'autres propositions de cet ordre.

Le conseil municipal et Monsieur le maire remercient beaucoup Mme DELPONT et sa fille des « Cimaises » d'avoir proposé d'accueillir toute l'équipe technique du tournage, cela a représenté une trentaine de personnes.

Merci également au Parc régional de la haute vallée de Chevreuse d'avoir mis en place une ligne de bus entre la commune de Gif-sur-Yvette et celle de Janvry les samedis et dimanches, cela a permis à environ 200 visiteurs de se rendre au marché sans véhicule.

Merci aux riverains qui ont décoré leur maison pour le concours.

Et enfin merci à Jacqueline, puisque 2 300 litres de vin chaud ont été écoulés avec toujours autant de succès !

Madame Poupert signale que le CCAS de la ville de Monchy commune proche de Lille a organisé sa sortie de fin d'année en venant visiter le marché de Noël de Janvry.

- Tous les soirs à 17 heures une porte du calendrier de l'avent sera ouverte, un verre de vin chaud sera offert aux personnes présentes.
- Une micro vente aux enchères a eu lieu comme prévu à la petite ferme, permettant d'écouler divers objets qui avaient été récupérés, elle a rapporté environ la somme de **3000 €**.
- Concernant le poney-club, le choix s'est porté sur Melle ALLIOT qui signera une convention pour 3 ans. Son activité sera surtout orientée sur des balades touristiques. Cette personne habitera sur place. Le conseil municipal a souhaité privilégier une activité à la semaine. Elle sera donc présente tous les après-midi et tous les week-ends. Comme il était souhaité le poney-club pourra rouvrir ses portes début d'année 2019.
- Pour information, les 2 gîtes de la commune via les locations AIRBNB ont atteint le nombre de **1 133 voyageurs** depuis 2015 venus de 20 pays.

**DIVERS**

- La campagne de recensement débutera le 17 janvier et se terminera le 16 février. L'agent recenseur est Monsieur Jérôme blanc.
  - Les dépôts sauvages déposés sur la commune deviennent un réel problème. Aussi, Mr le Leclercq demande s'il serait pertinent de réunir toutes les communes voisines concernées par ces dépôts sauvages afin de faire parvenir un courrier commun à Monsieur le préfet.
  - Une projection en direct de l'émission « **Le merveilleux village de Noël** » sera diffusée le 22 décembre à 13h30 à l'auberge.
  - La dernière table « des Gaulois » aura lieu le 15 décembre.
- 
- **Monsieur le maire a écrit à la maman du commandant Arnaud Beltrame, (qui pour mémoire est décédé le 24 mars 2018 à Trèbes, après s'être volontairement substitué à un otage au cours de l'attaque terroriste du 23 mars 2018), pour lui demander l'autorisation d'inscrire sur le monument aux morts de la commune le nom de son fils afin de pouvoir honorer sa mémoire lors des cérémonies.**  
Après s'être entretenu avec Monsieur le maire par téléphone, Madame Beltrame a expliqué que cela ne pouvait être possible, mais qu'elle acceptait toute autre proposition (nom d'une rue, d'une place en mémoire de son fils...).Après discussion au sein du conseil, il a été décidé que soit créé un carré de la république au nom du commandant Beltrame, une plaque y sera déposée à son nom. Cela permettra si malheureusement il devait arriver un autre drame de cet ordre d'ajouter les noms d'autres personnes à citer pour leur exemplarité.

La séance est levée à 23h00

<b>Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 5 février</b>
---